

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1591

25 juin 2012

SOMMAIRE

Bowne International Luxembourg S.à r.l.	76348	OAshi S. à r. l.	76346
C-Management	76360	Ocean Race S.A., SPF	76347
C-Management	76322	Ocean Race S.A., SPF	76347
C-Managing	76322	Onex RSI Holdings Limited	76346
Dandridge S.A.	76338	Oxalya Group S.A.	76348
Gelidol S.A., SPF	76340	Oxalya Group S.A.	76348
Global Bond Series IX S.A.	76343	Patinvest S.A.	76362
GlobalSantaFe Financial Services (Luxem- bourg) S.à r.l.	76350	Pearl Holdings S.à r.l.	76349
Idea Sicav 1	76359	PEF V Information Technology S.à.r.l. ...	76362
ImmoFinRe Two S.A.	76351	PEF V Investments Holdings S.à r.l.	76363
Lamberta S.A.	76366	PEF V Zelmer Holdings S.à r.l.	76363
L.S.M. Invest SPF	76347	PerkinElmer Holding Luxembourg	76333
ManagementPlus (Luxembourg) S.A.	76350	Perunna S.A.	76350
Marguerite Silver S.à r.l.	76368	Polar Investments	76350
Marguerite Thermal S.à r.l.	76368	Powercom Yuraku S.A.	76359
MICHEL Beteiligung S.à r.l.	76326	Presse et Participations S.A.	76359
Motorway-Luxembourg S.A.	76322	Presse et Participations S.A.	76360
Mounthagen S.A.	76323	P&T Capital S.A.	76348
Myway International S.A.	76326	P&T Capital S.A.	76349
NABPP S.à r.l.	76337	Q.I.M. S.A.	76365
NDT Operations Germany S.à r.l.	76339	QuadratIM S.A.	76365
Negus Immo S.A.	76339	Quest S.A.	76365
Negus Immo S.A.	76340	Rally Lux Holding One S.à r.l.	76363
Nelfaig S.à r.l.	76343	Rullem S.A.	76332
Newpak S.A.	76343	SA OKS Europe	76340
N.F. Tech S.à.r.l.	76346	Saxon S.à r.l.	76323
Nice Finance 2	76345	Secola S.A.	76338
Nisper S.A.	76346	SunEd Reserve Luxco Holdings II	76329
Nordea 1 SICAV	76332	TM.A S.A.	76349
Nuclear Industry Reinsurance Association	76337	TPG - SVJ International S.à r.l.	76327

Motorway-Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 30.047.

Liste de signatures autorisées au 7 mai 2012:

Liste de signatures autorisées déposée au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012060279/10.

(120084482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

**C-Managing, Société à responsabilité limitée,
(anc. C-Management).**

Siège social: L-8009 Strassen, 173, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 169.095.

L'an deux mille douze, le vingt-quatre mai.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Madame Frederike CASSIERS, employée privée, née le 14 juin 1974 à Wilrijk, Belgique, demeurant professionnellement à 173, route d'Arlon, L-8009 Strassen,

ici représentée par Madame Francine MONIOT, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Jean-Pierre Basseur, L-1258 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 21 mai 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La prédite société C-Management est une société à responsabilité limitée, non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, avec siège social à 173, Route d'Arlon, L-8009 Strassen, constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire, de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 2012, inscrit sous le numéro 736/2012 de son répertoire, enregistré à Luxembourg, Actes Civils le 17 avril 2012 sous la relation LAC/2012/17506, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante, représentant la totalité du capital social de la Société a expliqué au notaire que, suite à une erreur, il a été donné à la société une dénomination qui existait déjà, de manière à ce que la dénomination de la société doit être changé en une dénomination qui est toujours disponible auprès du R.C.S. Luxembourg.

En conséquence l'entête doit être changé en C-MANAGING et l'article 1^{er} des statuts contenus dans l'acte du 13 avril 2012 doit être lu en sa version française:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «C-MANAGING» (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.»

La partie comparante requiert le notaire de faire cette rectification au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Moniot et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mai 2012. LAC/2012/24326. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2012.

Référence de publication: 2012063635/44.

(120090562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

Mounthagen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 145.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012060280/9.

(120084718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Saxon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 152.145.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of February.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Stichting Asterix, a Dutch stichting incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at 1, Locatellikade, 1076 AZ Amsterdam, The Netherlands, registered with the Dutch Trade Register under registration number 34386789, duly represented by TMF Management B.V., here represented by Walter TOCCO, employee, with professional address at Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Amsterdam (The Netherlands) on February 27th, 2012.

Such power of attorney after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of SAXON S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 152.145 (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, dated March 25th, 2010, which deed was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 712 of April 6th, 2010. The articles of association have not yet been amended since.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder owns all the twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, representing the entire share capital of the Company, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

II. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following item:

1. Amendment of Article 3 (Purpose) of the articles of association of the Company as follows:

“ 3.1. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of convertible bonds or shares issued by Vivacon AG, a German public company, especially by way of acquisition by purchase, sale or exchange, debt for equity conversion, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2. The purpose of the Company furthermore includes the purchase and/or acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.3. The Company may furthermore borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of the Company.

3.4. The Company may further grant any form of security for the performance of any obligations of the Company.

3.5. The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially raise funds by issuing profit participating notes.”

III. The Sole Shareholder hereby passes the following resolution:

First and Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the object of the Company and therefore amends Article 3 (Purpose) of the articles of association as follows:

“ Art. 3. Purpose.

3.1 The Company’s purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of convertible bonds or shares issued by Vivacon AG, a German public company, especially by way of acquisition by purchase, sale or exchange, debt for equity conversion, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The purpose of the Company furthermore includes the purchase and/or acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.3 The Company may furthermore borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of the Company.

3.4 The Company may further grant any form of security for the performance of any obligations of the Company.

3.5 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially raise funds by issuing profit participating notes.”

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

There being no further business the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mil douze, le vingt-huit février.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Stichting Asterix, une stichting constituée et existante sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 1, Locatel-likade, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas, inscrite auprès du registre de commerce néerlandais sous le numéro d’inscription 34386789, dûment représentée par TMF Management B.V., ici représentée par Monsieur Walter TOCCO, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée à Amsterdam (Pays-Bas) le 27 février 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l’enregistrement.

L’Associé Unique détient l’intégralité du capital social de SAXON S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.145 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mars 2010, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 712 du 6 avril 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) n’ont pas encore été modifiés depuis.

L’Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. L’Associé Unique est le détenteur de toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de un euro (1.-EUR) chacune, représentant l’intégralité du capital social de la Société, et l’Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l’assemblée générale des associés de la Société conformément à l’Article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

II. L’Associé Unique désire prendre des résolutions sur le point suivant:

1. Modification de l’article 3 (Objet) des statuts de la Société comme suit:

« **3.1.** La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d’un portefeuille, composé d’obligations convertibles ou d’actions émises par Vivacon AG, une société anonyme de droit allemande, en particulier

par le biais de l'acquisition par voie d'achat, de vente ou d'échange, de conversion d'obligations en capital, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

3.2. L'objet de la Société comprend en outre l'achat et/ou l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger ainsi que toutes les opérations relatives aux biens immobiliers, y compris le détention directe ou indirecte d'actions de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et / ou location de biens immobiliers.

3.3. La Société peut en outre emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit ou obtenir toute forme de facilité de crédit et réunir des fonds, y compris, mais sans s'y limiter, par l'émission d'obligations, de billets à ordre, de certificats et d'autres titres de participation ou titres de créance, convertibles ou non en actions de la Société.

3.4. La Société peut en outre accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société.

3.5. La Société peut effectuer toutes les transactions, qui directement ou indirectement serviront à la réalisation de son objet social. Dans ce but, la Société peut notamment recueillir des fonds en émettant des obligations participatives aux bénéfiques (profit participating notes).»

III. l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Première et Unique résolution

L'associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société et décide alors de modifier l'article 3 (Objet) des statuts de la Société, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille, composé d'obligations convertibles ou d'actions émises par Vivacon AG, une société anonyme de droit allemande, en particulier par le biais de l'acquisition par voie d'achat, de vente ou d'échange, de conversion d'obligations en capital, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

3.2 L'objet de la Société comprend en outre l'achat et/ou l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger ainsi que toutes les opérations relatives aux biens immobiliers, y compris le détention directe ou indirecte d'actions de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et / ou location de biens immobiliers.

3.3 La Société peut en outre emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit ou obtenir toute forme de facilité de crédit et réunir des fonds, y compris, mais sans s'y limiter, par l'émission d'obligations, de billets à ordre, de certificats et d'autres titres de participation ou titres de créance, convertibles ou non en actions de la Société.

3.4 La Société peut en outre accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société.

3.5 La Société peut effectuer toutes les transactions, qui directement ou indirectement serviront à la réalisation de son objet social. Dans ce but, la Société peut notamment recueillir des fonds en émettant des obligations participatives aux bénéfiques (profit participating notes).»

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à mille deux cents euros (1.200,-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même la partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: W. Tocco et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} mars 2012. LAC/2012/9581. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Référence de publication: 2012063390/153.

(120089495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Myway International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8034 Strassen, 16, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 86.292.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2012.

Référence de publication: 2012060283/10.

(120085009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

MICHEL Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 160.008.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den achten Mai.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz in Niederanven.

IST ERSCHIENEN:

SIGNA MICHEL Beteiligung GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung österreichischen Rechts mit Sitz in Maria-Theresien-Straße 31, A-6020 Innsbruck, Österreich, und eingetragen im Handelsregister des Landgerichts von Innsbruck unter der Nummer FN 359570f, (die Alleingesellschafterin),

hier vertreten durch Herrn Jean-Pierre Dias, Privatbeamten, mit beruflicher Anschrift in Senningerberg, gemäss privatschriftlicher Vollmacht.

Die Vollmacht wird nach ne varietur-Unterzeichnung durch den Vertreter der Erschienenen und den unterzeichnenden Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt um zusammen mit dieser einregistriert zu werden.

Die vorgenannte Erschienene, vertreten wie erwähnt, ersucht den instrumentierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

- dass SIGNA MICHEL Beteiligung GmbH die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft MICHEL Beteiligung S.à r.l. ist, mit Sitz in L-1341 Luxemburg, 7, place Clairefontaine, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 160.008. Die Gesellschaft wurde am 31. März 2011 gegründet durch Urkunde des Notars Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 13030 vom 16. Juni 2011.

- dass das Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,--) beträgt, eingeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) voll eingezahlte Anteile der mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,--) (die "Anteile" oder einzeln ein "Anteil").

Nach diesen Erklärungen tritt die Erschienene, vertreten wie vorerwähnt, welche einhundert Prozent (100 %) des Gesellschaftskapitals hält, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen und fasst folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschliesst den Gesellschaftssitz von L1341 Luxemburg, 7, place Clairefontaine nach L-1736 Senningerberg, 5 Rue Heienhaff zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Infolge der obigen Sitzverlegung erklärt die alleinige Gesellschafterin, Artikel zwei, Absatz eins, der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

“ **Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Niederanven (Großherzogtum Luxemburg)

”

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung geschlossen.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Gebühren, in welcher Form auch immer, die von der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde getragen werden, werden auf ungefähr eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-) geschätzt.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber, die vorliegende notarielle Urkunde zum oben genannten Datum in Senningerberg erstellt wird.

Nachdem die Urkunde dem Vertreter der Erschienenen vorgelesen wurde, haben dieser und Wir, der unterzeichnete Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 mai 2012 LAC / 2012 / 22631. Reçu 75.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 23. Mai 2012.

Référence de publication: 2012060274/51.

(120085071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

TPG - SVJ International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.265.958,75.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 160.410.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of the month of May.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch.

There appeared:

TPG – SVJ Holdings L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, at PO BOX 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and being registered with the Assistant Registrar of Companies of the Cayman Islands und number MC-60365, acting through its general partner TPG Asia V Advisors, Inc., an exempted company incorporated under the laws of the Cayman Islands having its registered office at PO BOX 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and being registered with the Assistant Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-187947,

being the sole shareholder and holding all the shares in issue in "TPG – SVJ International S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg, incorporated on 14 March 2011 by deed of Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1635 of 21st July 2011, the articles of incorporation of which have been amended for the last time by a deed of Me Edouard Delosch, prenamed, on 22nd May 2012, not yet published in the Mémorial (the "Deed"),

represented by Maître Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, remained annexed to the Deed of the undersigned notary documenting the increase of the Company's capital, deed number 1043 of the notary's register, registered in Diekirch on 23 May 2012, Relation: DIE/2012/5996, not yet filed with Trade and Companies Register.

The said appearing person, acting in his above stated capacity, requests the undersigned notary to record his declarations and statements as follows:

1. A formal error ("erreur matérielle") occurred in the number of shares in issue in the Company as set forth in the article 5 in the Deed and which shall be rectified in order to provide that the issued share capital of the Company is divided into "one hundred twenty-six million five hundred ninetyfive thousand eight hundred seventy-five (126,595,875)" shares.

2. Accordingly, the article 5 stipulated in the Deed shall be read as follows:

" Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at one million two hundred sixty-five thousand nine hundred fifty-eight United States Dollars and seventy-five cents (USD 1,265,958.75) and divided into one hundred twenty-six million five hundred ninety-five thousand eight hundred seventyfive (126,595,875) shares with a par value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at eight hundred Euro (EUR 800.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing person hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinquième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch.

A comparu:

TPG – SVJ Holdings L.P., un limited partnership constituée et existant sous les lois des Iles Caïman, ayant son siège social au PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, et inscrit auprès de l'Assistant Registrar of Companies des Iles Cayman sous le numéro MC-60365, agissant par son associé commandité (general partner) TPG Asia V Advisors, Inc., une société constituée sous les lois des Iles Cayman ayant son siège social au PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, et inscrite auprès de l'Assistant Registrar of Companies des Iles Cayman sous le numéro MC-187947,

étant l'associé unique et détenant toutes parts sociales émises dans «TPG – SVJ International S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg, constituée le 14 mars 2011 suivant acte par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 21 juillet 2011 sous le numéro 1635, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Edouard Delosch, prénommé, le 22 mai 2012, non encore publié au Mémorial (l'«Acte»),

représentée par Maître Toinon Hoss, maître en droit, résidant au Luxembourg, en vertu de la procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le comparant prénommé et le notaire instrumentant, restera annexée à l'Acte, documentant l'augmentation du capital de la Société, acte numéro 1043 du répertoire du notaire, enregistré à Diekirch, le 23 mai 2012, Relation: DIE/2012/5996, non encore déposé au Registre de Commerce et des Sociétés,

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Une erreur matérielle est apparue dans les nombres des parts sociales émises dans la Société comme indiqué dans l'article 5 dans l'Acte et devant être modifiée de la manière suivante afin de prévoir que le capital social émis de la Société soit divisé en «cent vingt-six million cinq cent quatre-vingt-quinze mille huit cent soixante-quinze (126.595.875)» parts sociales.

2. Par conséquent il s'agit de lire l'article 5 telle que stipulée dans l'Acte comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à un million deux cent soixante-cinq mille neuf cent cinquante-huit Dollars des Etats-Unis et soixante-quinze centimes de Dollars des Etats-Unis (USD 1.265.958,75) divisé en cent vingt-six million cinq cent quatre-vingt-quinze mille huit cent soixante-quinze (126.595.875) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de Dollars des Etats-Unis (USD 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à huit cents Euros (EUR 800,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du comparant prénommé, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même comparant, en cas de divergences entre la version anglaise et Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant prénommé, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit comparant a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 29 mai 2012. Relation: DIE/2012/6289. Reçu douze (12.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Diekirch, le 29 mai 2012.

Référence de publication: 2012063445/101.

(120089493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

SunEd Reserve Luxco Holdings II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 155.728.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of March,

Before Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of SunEd Reserve Luxco Holdings II, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 125,000 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 155.728 (the "Company").

There appeared:

SunEdison Reserve International, L.P., an exempted limited partnership duly formed and validly existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87, Mary Street, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, the Cayman Islands, registered with the Registrar of the Cayman Islands under number 44010;

Customized Infrastructure Strategies, L.P., a limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, having its principal address at Eleven Madison Avenue, USA NY -10010, New York, with registration number 4743817;

Partners Group 247 L.P., a Scottish limited partnership, having its principal address at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH39WJ, Scotland; and Viridis Energia, S.r.l., a private limited liability company formed under the laws of Italy, having its principal address at 7, Corso Mazzini, I – 60121, Ancona and registered with the Ancona Register of Commerce under number AN 189955; (the "Shareholders");

each duly represented by Mr Alain THILL, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said powers of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 12,500,000 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been duly informed.

The Shareholders through their proxy holder request the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decrease of the share capital of the Company by redemption of a class of shares;
2. Approval of the Available Amount determined by the managers of the Company;
3. Redemption and cancellation of the 12,500 Class A shares with a nominal value of EUR 1 each constituting the Company's Class A Shares in accordance with article 10 of the articles of association of the Company; and
4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) so as to reduce it from its current amount of one hundred and twenty-five thousand euros (EUR 125,000) to EUR one hundred and twelve thousand five hundred euros (112,500.-Euros) by the redemption of a whole class of shares of the Company in accordance with article 10 of its articles of association.

Second resolution

It is resolved to approve the Available Amount (as defined under article 10 of the articles of association of the Company as amended) as determined by the board of managers of an amount of EUR 65,452,928.28.

Third resolution

All the conditions of article 10 of the articles of association of the Company as amended being met, it is resolved to redeem all the 12,500 Class A Shares with a nominal value of One euro (EUR 1.-) each and to reimburse each of the shareholders of their shareholding in this class of shares, followed by the cancellation of all the 12,500 Class A Shares as follows:

- an amount of EUR 1,101 corresponding to the nominal value of the 1,101 redeemed Class A Shares held by Customized Infrastructure Strategies, L.P., plus an amount of EUR 1,161,555.-as share premium attached thereto;
- an amount of EUR 613.-corresponding to the nominal value of the 613 redeemed Class A Shares held by Viridis Energia S.r.l., plus an amount of EUR 646,715.-as share premium attached thereto;

- an amount of EUR 3,350.-corresponding to the nominal value of the 3,350 redeemed Class A Shares held by Partners Group 247 L.P., plus an amount of EUR 3,534,250.-as share premium attached thereto; and

- an amount of EUR 7,436.-corresponding to the nominal value of the 7,436 redeemed Class A Shares held by SunEdison Reserve International, L.P., plus an amount of EUR 7,844,980. as share premium attached thereto.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company’s share capital is set at EUR 112,500.-(one hundred and twelve thousand five hundred euros) divided into nine classes of shares consisting of:

- 12,500 (twelve thousand five hundred) class B shares (the “Class B Shares”);
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class C shares (the “Class C Shares”);
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class D shares (the “Class D Shares”);
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class E shares (the “Class E Shares”);
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class F shares (the “Class F Shares”);
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class G shares (the “Class G Shares”);
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class H shares (the “Class H Shares”);
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class I shares (the “Class I Shares”); and
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class J shares (the “Class J Shares”);

All these 112,500 (one hundred and twelve thousand five hundred) shares have a nominal value of EUR 1.-(one euro) each, and are fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 2,050.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, known to the undersigned notary, by his name, surname, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mil douze, le vingt-sept mars,

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société SunEd Reserve Luxco Holdings II, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 125.000 EUR, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.728 (la «Société»).

Ont comparu:

SunEdison Reserve International, L.P., une société de droit des Iles Cayman, ayant son siège social c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87, Mary Street, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, immatriculée auprès du Registrar of the Cayman Islands sous le numéro 44010;

Customized Infrastructure Strategies, L.P., une société de droit de l’Etat du Delaware, ayant son siège social au Eleven Madison Avenue, USA NY -10010, New York, et immatriculée sous le numéro 4743817;

Partners Group 247 L.P., une société de droit écossais, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH39WJ, Ecosse; et

Viridis Energia, S.r.l., une société de droit italien, ayant son siège sociale au 7, Corso Mazzini, I – 60121, Ancône et immatriculée auprès du registre de commerce d’Ancône sous le numéro AN 189955;

(les «Associés»),

chacun représenté par Monsieur Alain THILL, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand -Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur, restera annexées au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

Les 12.500.000 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les Associés ont été préalablement informés. Les Associés représentés par leur mandataire prient le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société par annulation d'une classe de parts;
2. Approbation du Montant Disponible déterminé par les gérants de la Société;
3. Rachat et annulation des 12.500 parts sociales de classe A avec une valeur nominale de 1 EUR chacune composant les Parts Sociales de Classe A de la Société conformément à l'article 10 des statuts de la Société; et
4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

Après que l'agenda ait été approuvé par les associés, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros) afin de le réduire de son montant actuel de 125.000 EUR (cent vingt-cinq mille euros) à 112.500 EUR (cent-douze mille cinq cent euros) par le rachat de la totalité d'une classe de parts de la Société conformément à l'article 10 de ses statuts.

Seconde résolution

Il est décidé d'approuver le Montant Disponible (comme défini à l'article 10 des statuts de la Société) tel que déterminé par les gérants à un montant de 65.452.928,28 euros.

Troisième résolution

L'ensemble des conditions de l'article 10 des statuts de la Société étant remplies, il est décidé de racheter l'ensemble des 12.500 Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de 1 EUR chacune et de rembourser les Associés à hauteur de leur détention en Parts Sociales de Classe A, suivi de l'annulation de toutes les 12.500 Parts Sociales de Classe A comme suit:

- un montant de 1.101 EUR correspondant à la valeur nominale des 1.101 Parts Sociales de Classe A annulées et détenues par Customized Infrastructure Strategies, L.P., plus un montant de 1.161.555 EUR comme prime d'émission y attachée;
- un montant de 613 EUR correspondant à la valeur nominale des 613 Parts Sociales de Classe A annulées et détenues par Viridis Energia S.r.l., plus un montant de 646.715 EUR comme prime d'émission y attachée;
- un montant de 3.350 EUR correspondant à la valeur nominale des 3.350 Parts Sociales de Classe A annulées et détenues par Partners Group 247 L.P., plus un montant de 3.534.250 EUR comme prime d'émission y attachée; et
- un montant de 7.436 EUR correspondant à la valeur nominale des 7.436 Parts Sociales de Classe A annulées et détenues par SunEdison Reserve International, L.P., plus un montant de 7.844.980 EUR comme prime d'émission y attachée.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin qu'il soit lu comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à 112.500 EUR (cent-douze mille cinq cent euros) divisé en neuf classes de parts sociales ainsi composées:

- 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);
- 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);
- 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);
- 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);
- 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
- 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe G»);
- 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe H»); et
- 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe I»);
- 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe J»).

Toutes ces 112.500 (cent douze mille cinq cent) parts sociales ont une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, et sont entièrement libérées.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la réduction de son capital, s'élève à environ 2.050,-EUR

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant, par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 avril 2012. Relation GRE/2012/1162. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 29 mai 2012.

Référence de publication: 2012060367/179.

(120084957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Nordea 1 SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 31.442.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Référence de publication: 2012060284/10.

(120084789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Rullem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 6, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 123.392.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire en date du 31 mai 2012 à Luxembourg

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance. L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs comme suit jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2018:

Monsieur Guy Reinard, administrateur, avec adresse à L-1118 Luxembourg, 17, rue Aldringen.

Madame Brigitte Lutgen, épouse de Monsieur Guy Reinard, administrateur, avec adresse à L-1118 Luxembourg, 17, rue Aldringen.

Monsieur Claude Reinard, administrateur, avec adresse à L-7230 Helmsange, 70, rue Prince Henri.

L'assemblée générale constate que le mandat de l'administrateur-délégué est venu à échéance. L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de l'administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2018 comme suit:

Monsieur Guy Reinard, administrateur-délégué, avec adresse à L-1118 Luxembourg, 17, rue Aldringen. Il peut engager la société par sa seule signature.

L'assemblée générale constate que le mandat du commissaire aux comptes est venu à échéance. L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes comme suit jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2018:

Fiduplan S.A., RCS B44563 avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2012063358/25.

(120089106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

PerkinElmer Holding Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 150.464.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second day of March,

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of PerkinElmer Holding Luxembourg, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 75,480,730.00.- (seventy-five million four hundred eighty thousand seven hundred thirty Euro), and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 150.464 (the "Company").

There appeared:

PerkinElmer International C.V., a company duly incorporated and validly existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Rigaweg 22, 9723 TH Groningen, the Netherlands, and registered with the Trade Register in the Netherlands under number 20088065 acting through its general partner, PerkinElmer, Inc., a company duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Massachusetts, United States of America, having its registered offices and its principle place of business at 940 Winter Street Waltham, Massachusetts 02451, United States of America, and registered with the Secretary of the Commonwealth One Ashburton Place, Boston, Massachusetts, United States of America under number 042052042 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Max Mayer, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, through its attorney, requests the notary to enact that the 75,480,730 (seventy-five million four hundred eighty thousand seven hundred thirty) shares, representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The appearing party, through its attorney, requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by way of the creation and the issuance of new shares with a nominal value of EUR 1.-;
2. Subscription, intervention and payment of the increase of capital by way of a conversion of a receivable of the Sole Shareholder against the Company into equity;
3. Decrease of the share capital of the Company by way of offset of the existing losses of the Company;
4. Second decrease of the share capital of the Company by way of redemption and subsequent cancellation of shares;
5. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase and the decreases of the capital of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder the following resolutions were taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 280,000,000.- (two hundred eighty million Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 75,480,730.- (seventy-five million four hundred eighty thousand seven hundred thirty Euro) to EUR 355,480,730.- (three hundred fifty-five million four hundred eighty thousand seven hundred thirty Euro) by the creation and the issuance of 280,000,000 (two hundred eighty million) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each (the "Increase of Capital").

Second resolution

It is resolved to accept that the Increase of Capital be fully subscribed by the Sole Shareholder, by way of conversion into equity of a receivable of an amount of EUR 280,000,000.- (two hundred eighty million Euro) (the "Receivable") it holds against the Company (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to fully subscribe to the Increase of Capital up to an amount of EUR 280,000,000.- (two hundred eighty million Euro), fully paid up by way of the Contribution.

Evaluation

The value of the Contribution is set at EUR 280,000,000.-(two hundred eighty million Euro).

Such Contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the Contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) the Receivable is certain, liquid and payable;
- (ii) the Sole Shareholder is the sole legal owner of the Receivable;
- (iii) the Receivable is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Receivable is not the object of a dispute or claim;
- (v) the Receivable is freely transferable with all the rights attached thereto; and
- (vi) all formalities subsequent to the transfer of the Receivable required under any applicable law will be carried out in order for the Contribution to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention

Thereupon intervened Mr Drew C. Adams, Mr David C. Francisco and Mr Andrew J. Crook, each of them acting as a manager of the Company and here represented by Mr Max MAYER, prenamed, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the above described Contribution, each of them expressly agrees with the description of the Contribution, with its valuation and with the effectiveness of the Contribution and confirms the validity of the subscription and payment.

Declaration

The notary declares that the documentation sustaining the existence of the Contribution has been considered convincing as well as sufficient, and the contribution is therefore effectively implemented.

Third resolution

It is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 55,375,299.-(fifty-five million three hundred seventy-five thousand two hundred ninety-nine Euro) so as to reduce it from its current amount of EUR 355,480,730.-(three hundred fifty-five million four hundred eighty thousand seven hundred thirty Euro) to EUR 300,105,431.-(three hundred million one hundred and five thousand four hundred thirty-one Euro) by set-off of the losses of the Company amounting to 55,375,298.42 (fifty-five million three hundred seventy-five thousand two hundred ninety-eight Euro and forty-two cents) as evidenced in the interim balance sheet of the Company as at March 12, 2012 produced to the notary;

As a consequence, it is resolved to cancel 55,375,299 (fifty-five million three hundred seventy-five thousand eight two hundred ninety-nine) shares with a nominal value of EUR 1.-(one Euro) each in the share capital of the Company.

(the "First Decrease of Capital").

Fourth resolution

It is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 300,092,931.-(three hundred million and ninety-two thousand nine hundred thirty-one Euro) so as to reduce it from its current amount of EUR 300,105,431.-(three hundred million one hundred and five thousand four hundred thirty-one Euro) to EUR 12,500.-(twelve thousand five hundred Euro) by way of redemption of 300,092,931 (three hundred million and ninety-two thousand nine hundred thirty-one) shares in the share capital of the Company at a redemption price of EUR 1.-(one Euro) each and subsequent cancellation thereof (the "Second Decrease of Capital").

It is noted that as a consequence of the Second Decrease of Capital, the Sole Shareholder will hold a receivable amounting to EUR 300,092,931.-(three hundred million and ninety-two thousand nine hundred thirty-one Euro) against the Company.

Fifth resolution

As a result of the foregoing statements and resolutions, it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution approved by a majority of shareholders holding at least seventy-five percent of the share capital”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 9,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le vingt-deuxième jour de mars,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l’associé unique de PerkinElmer Luxembourg Holding, une société à responsabilité limitée valablement constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social d’un montant de 75.480.730,-EUR (soixante-quinze million quatre cent quatre-vingt mille sept cent trente Euro) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.464 (la «Société»).

A comparu:

PerkinElmer International C.V., une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois des Pays-Bas, ayant son adresse à Rigaweg 22, 9723 TH Groningen, les Pays-Bas et immatriculée auprès du Registre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 20088065 agissant au travers de son associé commandité, PerkinElmer, Inc., une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de l’Etat du Massachusetts, Etats-Unis d’Amérique, ayant son adresse à 940 Winter Street Waltham, Massachusetts 02451, Etats-Unis d’Amérique et immatriculée auprès du Secretary of the Commonwealth One Ashburton Place, Boston, Massachusetts, Etats-Unis D’Amérique sous le numéro 042052042 (l’«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Max Mayer, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

L’Associé Unique prie le notaire d’acter que les 75.480.730 (soixante-quinze million quatre cent quatre-vingt mille sept cent trente) parts sociales existantes, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l’assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l’ordre du jour, dont l’Associé Unique a été préalablement informé.

L’Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d’acter que l’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société par la création et l’émission de nouvelles parts sociales d’une valeur nominale de EUR 1,-;
2. Souscription, intervention et paiement de l’augmentation de capital par la conversion en capital d’une créance que l’Associé Unique détient envers la Société;
3. Réduction du capital social de la Société pour en absorber les pertes;
4. Seconde réduction du capital social de la Société par le rachat et l’annulation subséquente de parts sociales;
5. Modification subséquente de l’article 6 des statuts de la Société pour refléter l’augmentation et les réductions de capital social de la Société; et
6. Divers

Après que l’ordre du jour a été approuvé par l’Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d’augmenter le capital social de la Société à concurrence d’un montant de 280.000.000,-EUR (deux cent quatre-vingts million Euros) pour le porter de son montant actuel de 75.480.730,-EUR (soixante-quinze million quatre cent quatre-vingt mille sept cent trente Euros) à 355.480.730,-EUR (trois cent cinquante-cinq million quatre cent quatre-

vingt mille sept cent trente Euros) par la création et l'émission de 280.000.000 (deux cent quatre-vingts million) parts sociales ayant une valeur nominale de 1,-EUR (un Euro) chacune (l' «Augmentation de Capital»).

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que l'Augmentation de Capital soit entièrement souscrite par l'Associé Unique, par la conversion en capital d'une créance d'un montant de 280.000.000,-EUR (deux cent quatre-vingts million Euros) (la «Créance») qu'il détient envers la Société (l' «Apport»).

Intervention - Souscription - Paiement

L'Actionnaire Unique, représenté tel que mentionné précédemment, déclare souscrire à l'Augmentation de Capital à concurrence d'un montant de 280.000.000,-EUR (deux cent quatre-vingts million Euros) intégralement libéré par l'Apport.

Evaluation

La valeur de l'Apport a été fixée à 280.000.000,-EUR (deux cent quatre-vingts million Euros)

L'Apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en oeuvre effective de l'apport

L'Associé Unique, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) la Créance est certaine, liquide et exigible;
- (ii) il est le seul propriétaire de la Créance;
- (iii) la Créance est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) la Créance ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) la Créance est librement transférable, avec tous les droits y attachés; et
- (vi) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert de la Créance requises en vertu de lois applicables seront accomplies afin que l'Apport soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus, M. Drew C. Adams, M. David C. Francisco and M. Andrew J. Crook, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par Monsieur Max Mayer, préqualifié, en vertu d'une procuration.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'Apport décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'Apport, son évaluation, et le transfert effectif de la Créance, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Déclaration

Le notaire déclare que la documentation garantissant l'existence de l'Apport est convaincante et suffisante, l'Apport est de fait mis en oeuvre.

Troisième résolution

Il est décidé de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 55.375.299,-EUR (cinquante-cinq million trois cent soixante-quinze mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf Euros) pour le porter de son montant actuel de 355.480.730,-EUR (trois cent cinquante-cinq million quatre cent quatre-vingts mille sept cent trente Euros) à 300.105.431,-EUR (trois-cents million cent cinq mille quatre cent trente et un Euros) par l'absorption des pertes de la Société d'un montant de 55.375.298,42 EUR (cinquante-cinq millions trois cent soixante-quinze mille deux cent quatre-vingt-dix-huit Euros et quarante-deux cents) telles qu'elles apparaissent dans le bilan intermédiaire de la Société à la date du 12 mars 2012 présenté au notaire;

En conséquence, il est décidé d'annuler 55.375.299 (cinquante-cinq million trois cent soixante-quinze mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 1,-(un Euro) (la «Première Réduction de Capital»).

Quatrième résolution

Il est décidé de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 300.092.931,-EUR (trois cents millions quatre-vingt-douze mille neuf cent trente et un Euros) pour le porter de son montant actuel de 300.105.431,-EUR (trois cents millions cent-cinq mille quatre cent trente et un Euros) à 12.500,-EUR (douze mille cinq cents Euros) par le rachat de 300.092.931 (trois-cents million quatre-vingt-douze mille neuf cent trente et une) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1,-EUR (un Euro) chacune et leur annulation subséquente (la «Seconde Réduction de Capital»).

Il est rapporté qu'en conséquence de la Seconde Réduction de Capital, l'Associé Unique détiendra envers la Société une créance d'un montant de 300.092.931,-EUR (trois cents millions quatre-vingt-douze mille neuf cent trente et un Euros)

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précédent, il a été décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1,-EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit de temps à autre par une résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social.»

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évalué à environ 9.000,-EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max Mayer, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 mars 2012. Relation GRE/2012/1076. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 2 mai 2012.

Référence de publication: 2012060314/236.

(120084839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Nuclear Industry Reinsurance Association, Association d'Assurances Mutuelles.

Siège social: L-6850 Manternach, 15, Syrdallstroos.

R.C.S. Luxembourg B 144.322.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012060286/10.

(120084906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

NABPP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NABPP S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012060287/11.

(120084656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

**Secola S.A., Société Anonyme,
(anc. Dandridge S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.236.

In the year two thousand and twelve, on twenty-fourth of May.

Before Us Maître Henri Beck, public notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Dandridge S.A., having its registered address at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.236, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 8th, 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 186, on January 23rd, 2012 (hereafter the "Corporation").

The meeting was chaired by Ms. Claudine SCHOELLEN, private employee, residing in Berbourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Ms. Peggy SIMON, private employee, residing in Berdorf.

The chairman declared and requested the notary to acknowledge that:

I. The sole shareholder is represented and the number of its shares is shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares issued representing together the entire share capital of the Corporation, presently fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.) are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of its agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to change the name of the Corporation from "Dandridge S.A." to "Secola S.A."; and
2. Decision to amend the article 4 of the articles of incorporation of the Corporation.

After the foregoing has been approved by the meeting, the General Meeting unanimously made the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolved to change the name of the Corporation from "Dandridge S.A." to "Secola S.A."

Second resolution

Pursuant to the above resolution, article 4 of the articles of incorporation of the Corporation is amended and shall henceforth read as follows:

"The Corporation will have the name of «Secola S.A.»"

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the office signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme Dandridge S.A., ayant son siège social au 65, Boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 165.236, constituée suivant un acte reçu du notaire soussigné, en date du 8 décembre 2011, publié au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations, numéro 186, le 23 janvier 2012 (ci-après la «Société»).

L'assemblée est présidée par Madame Claudine SCHOELLEN, employée privée, demeurant à Berbourg.

Madame le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'actionnaire unique est représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions émises, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de changer le nom actuel de la Société "Dandridge S.A." en "Secola S.A."; et
2. Décision de modifier l'article 4 des statuts.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale a décidé de changer le nom actuel de la Société de "Dandridge S.A." en "Secola S.A."

Seconde résolution

Suite à la résolution susmentionnée, l'article 4 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«La Société a comme dénomination «Secola S.A.»»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de cette même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes, toutes connues du notaire par leur Noms, Prénoms, statut marital et résidences, ont signé avec Nous, le notaire instrumentant, le présent procès-verbal.

Signé: C. SCHOELLEN, P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 mai 2012. Relation: ECH/2012/899. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 juin 2012.

Référence de publication: 2012063686/87.

(120090160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

NDT Operations Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 166.113.

Les statuts coordonnés au 3 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2012060290/11.

(120084939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Negus Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.741.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012060292/12.

(120084915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Gelidol S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 143.823.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 30 mai 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg,

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 30 mai 2012 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 30 mai 2012.

Pour GELIDOL S.A.- SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2012063115/21.

(120089232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

SA OKS Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 143.824.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012060305/10.

(120084810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Negus Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.741.

—
L'an deux mille douze, le vingt mars

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NEGUS IMMO", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67.741, constituée en date du 21 décembre 1998 suivant acte reçu par Maître Norbert MÜLLER, alors notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, publié au Mémorial C Recueil Spécial Sociétés et Associations n° 161 du 11 mars 1999.

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures et est présidée par Monsieur Bernard ZIMMER, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne LAUER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Refonte des statuts: Modification des articles 5, 6, 7, 8, 10, 14, 16, 17 et 18

II. Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 de la manière suivante:

« **Art. 5.** Le capital de la société est fixé à EUR 660.000,- (six cent soixante mille euro), représenté par 6.600 (six mille six cent) actions d'une valeur nominale de Euro 100, (cent Euro) chacune, composées de 660 actions de catégorie A et 5.940 actions de catégorie B. La catégorie des actions détenues par chaque actionnaire est mentionnée dans le registre des actions nominatives.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale modifie l'article 6 de la manière suivante:

« **Art. 6.** Les actions de la société sont exclusivement nominatives.

Art. 6 Bis. Dans l'hypothèse d'un démembrement de propriété portant sur les actions, le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-proprétaire dans les assemblées générales extraordinaires. Cependant, les actionnaires peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux assemblées générales. En ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la Société par lettre recommandée adressée au siège social, la Société étant tenue de respecter cette convention pour toute assemblée générale qui se réunirait après l'expiration d'un délai de 10 jours suivant l'envoi de la lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi de la date d'expédition. Le droit de l'actionnaire d'obtenir communication de documents sociaux ou de les consulter dans les conditions légales, peut être exercé par l'usufruitier et le nu-proprétaire d'actions.

Mention du démembrement est portée dans le registre des actions nominatives.»

Troisième résolution

L'assemblée générale modifie l'article 7 de la manière suivante:

« **Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non nommés par l'assemblée générale ordinaire pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 de la manière suivante:

« **Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle a qu'elle été modifiée, ou par les statuts de la société, à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des dividendes intérimaires en accord avec les conditions de la loi. Les actes et décisions suivantes du conseil d'administration devront au préalable être approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire:

- Acquisitions ou cessions de tous titres de sociétés ou, de tout actif d'une valeur vénale supérieure à vingt mille euros (20.000,-EUR)
- Emprunts souscrits ou donnés et octrois de garanties
- Signature de tout contrat dont la contrepartie financière totale ou est annuelle pour les contrats à durée indéterminée ou de plus d'un an, est supérieure à vingt mille euros (20.000,-EUR).»

Cinquième résolution

L'assemblée générale modifie l'article 10 de la manière suivante:

« **Art. 10.** La société sera liée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou unique de toute personne ou personnes auxquelles ces pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil d'administration, lesquels sont soumis aux limitations prévues à l'article 8.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 14 de la manière suivante:

« **Art. 14.** Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils énoncent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable. En cas de démembrement de la propriété des actions, l'usufruitier et le nu-proprétaire doivent être tout deux convoqués à l'assemblée générale. Si tous les nu-proprétaires et les usufruitiers, sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils énoncent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 14. Bis. L'Assemblée Générale Ordinaire est compétente pour toute décision relevant des associés hors la modification des statuts et la dissolution qui relèvent de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Elle délibère dans les conditions de quorum prévues par la loi. Toutefois, la présence effective ou par représentation du ou des actionnaire(s) détenant des actions de catégorie A est requise pour toutes délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, cette majorité incluant nécessairement le vote du ou des actionnaire(s) détenant des actions de catégorie A.

Art. 14. Ter. Les modifications statutaires seront délibérées par une Assemblée Générale Extraordinaire dans les conditions de quorum prévues par la loi. Toutefois, la présence effective ou par représentation du ou des actionnaire(s) détenant des actions de catégorie A est requise pour toutes délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, cette majorité incluant nécessairement le vote du ou des actionnaire(s) détenant des actions de catégorie A.»

Septième résolution

L'assemblée générale modifie l'article 16 de la manière suivante:

« **Art. 16.** L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société. Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve obligatoire atteindra le dixième du capital souscrit. Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale. L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

En cas de démembrement de la propriété des actions de la Société, l'ensemble de ces sommes seront attribuées et/ou versées à l'usufruitier.»

Huitième résolution

L'assemblée générale modifie l'article 17 de la manière suivante:

« **Art. 17.** La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 14 Ter des statuts.»

Neuvième résolution

L'assemblée générale modifie l'article 18 de la manière suivante:

« **Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale des actionnaires règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et rémunération. En cas de démembrement de propriété, le boni de liquidation est affecté au nupropriétaire, l'usufruit étant alors reporté sur ces sommes.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été clôturée à 15.45 heures.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à 1.200,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: B. ZIMMER, V. PIERRU, A. LAUER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2012. Relation: LAC/2012/12930. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 24 mai 2012.

Référence de publication: 2012060291/124.

(120084907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Newpak S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 54.045.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR NEWPAK S.A.

SGG SA

Signatures

Référence de publication: 2012060294/13.

(120084553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Global Bond Series IX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 160.444.

Il résulte les décisions prises par l'actionnaire unique de la Société qui s'est tenue en date du 4 mai 2012:

- acceptation de la démission de Monsieur Erik van Os en tant qu'administrateur avec effet au 4 mai 2012;
- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 4 mai 2012, de Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à 's - Gravenhage (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016;
- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé par les administrateurs suivants:
 - * Monsieur Jorge Pérez Lozano
 - * Monsieur Martinus C.J. Weijermans
 - * Madame Florence Rao

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2012.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2012063100/23.

(120089020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Nelfaig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 132.354.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth of January, before Us, Maître Martine SCHAFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) AIGGRE Helsinki Sàrl, a company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 10B, Rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.151, here represented by Mister Nicholas PROCOPENKO, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on September 6th, 2011;

2) Northern European Logistics Fund S.A., a company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.356, here represented by Mister Nicholas PROCOPENKO, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on September 14th, 2011.

Which proxies, after being signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have requested the notary to enact the following:

- That "NELFAIG S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 10B, Rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary acting in replacement of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, the latter remaining depository of the minutes, on September 13th, 2007 and published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2550 dated November 9th, 2007 whose bylaws have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on September 21st, 2007 and published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2775 dated November 30th, 2007;

- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by nine hundred (900) "A" shares with a par value of twelve euro and fifty cents (EUR 12.50) each and one hundred (100) "B" shares with a par value of twelve euro and fifty cents (EUR 12.50) each;

- That the appearing parties are the current partners of the Company;

- That the appearing parties fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Change of the registered office of the Company to 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
2. Subsequent amendment of article 5, first sentence of the Articles of Association of the Company;
3. Miscellaneous.

First resolution

The Partners decided to transfer the registered office of the Company from L-8070 Bertrange, 10B, Rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht to L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Second resolution

The Partners decided furthermore to subsequently amend article 5, first sentence of the Articles of Association of the Company as follows:

" Art. 5. (First sentence). The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg-City."

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately six hundred euro (EUR 600).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) AIGGRE Helsinki Sàrl, une société constituée et régie selon le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, Rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.151, ici représentée par Monsieur Nicholas PROCOPENKO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 6 septembre 2011;

2) Northern European Logistics Fund S.A., une société constituée et régie selon le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 121, Avenue de la Faiencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132.356, ici représentée par Monsieur Nicholas PROCOPENKO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 14 septembre 2011.

Lesdites procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que NELFAIG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 10B, Rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, lequel est dépositaire de la minute, en date du 13 septembre 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2550 du 9 novembre 2007

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 septembre 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2775 du 30 novembre 2007;

- Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par neuf cents (900) parts sociales «A» d'une valeur nominale de douze euros et cinquante cents (12,50 EUR) chacune, et par cent (100) parts sociales «B», d'une valeur nominale de douze euros et cinquante cents (12,50 EUR) chacune;

- Que les comparants sont les seuls associés actuels de la Société;

- Que les comparants ont fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
2. Modification subséquente de l'article 5, première phrase des statuts de la Société;
3. Divers.

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Deuxième résolution

Les associés décident également de modifier en conséquent l'article 5, première phrase des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (Première phrase).** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cents euros (600.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Procopenko et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 janvier 2012. Relation: LAC/2012/4139. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2012.

Référence de publication: 2012060293/109.

(120085378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Nice Finance 2, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NICE FINANCE 2 S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012060295/11.

(120084491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Nisper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.633.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012060296/9.

(120085304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Onex RSI Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 10.009.153,12.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 141.515.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012060301/11.

(120085140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

N.F. Tech S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 161, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 78.903.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société, en date du 15 mai 2012

Monsieur Faouzi MELLAIME, gérant, né à Metz le 2 décembre 1981, demeurant au 16, Route de Lorry F – 57050 METZ cède 400 parts sociales

à

Monsieur Jaouad MELLAIME, employé, né à Metz le 17 décembre 1986, demeurant 2, Rue de Champagne F- 57140 WOIPPY

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre les parties.

Ainsi, suite à ces cessions de parts, les cinq cent (500,-) parts d'une valeur nominale de vingt-cinq € (25,- euros) chacune de la société N.F. TECH S.à.r.l. avec siège au 161, Route de Longwy L – 4751 PETANGE sont dès à présents souscrites comme suit:

Monsieur Faouzi MALLAIME, précité, 100 parts sociales,

Monsieur Jaouad MELLAIME, précité 400 parts sociales.

Pétange, le 15 mai 2012.

Pour N.F. TECH S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2012060913/22.

(120086174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

OAshi S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6582 Rosport, 6, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 108.373.

Beschluss der Gesellschafterversammlung

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung trete ich zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschließe folgendes:

Mit Wirkung vom heutigen Tage wird Herr Hans-Jürgen Bopp, Dipl.-Betriebswirt (FH), wohnhaft in 6000 Cebu City / Philippines, Nivel Hills, Busay von seinem Amt als administrativer Geschäftsführer abberufen.

Rospport, den 31.12.2009.

Angelo Kram

Gesellschafter

Référence de publication: 2012060302/15.

(120084580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Ocean Race S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 147.514.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 mai 2012 à 10.00 heures à Luxembourg

L'assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Joseph WINANDY, Monsieur Koen LOZIE administrateur et de COSAFIN S.A.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de la société The Clover, Société Anonyme RCS Luxembourg B 149.293 avec siège social à 4, rue d'Arlon L-8399 Windhof au poste de Commissaire aux Comptes.

Les mandats des administrateurs Koen LOZIE, Joseph WINANDY, COSAFIN S.A. et du Commissaire aux Comptes The Clover, Société Anonyme, arriveront à échéance à l'assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2012.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012060303/18.

(120084896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

L.S.M. Invest SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 35.349.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 25 mai 2012 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée Générale.

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'Administrateur-Délégué et d'Administrateur de Monsieur Giuseppe ROMATO, ainsi que le mandat d'administrateur de Monsieur Koen LOZIE, et de la société COSAFIN SA, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Jacques BORDET, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur André DESCHAMPS pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour Copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012063184/21.

(120089349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Ocean Race S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 147.514.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012060304/9.

(120084897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Bowne International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 125.483.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 22 mai 2012

En date du 22 mai 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de Monsieur Bernard Lambeau avec effet au 25 avril 2012:

- en tant que Gérant, et
- en tant que Gérant délégué à la gestion journalière.

De nommer la personne suivante en tant que Gérant de la Société:

- Monsieur Jeremy Hew Jenkins, né le 29 avril 1964 à Hammersmith, Grande Bretagne, résidant professionnellement 25 Copthall Avenue, London EC2R 7BP, United Kingdom, avec effet au 26 avril 2012 et pour une durée indéterminée.

De nommer la personne suivante en tant que Gérant délégué à la gestion journalière:

- Monsieur Tuan Jin Aw, né le 2 août 1976 à Kuala Lumpur, Malaisie, résidant professionnellement 25 Copthall Avenue, London EC2R 7BP, United Kingdom, avec effet au 26 avril 2012 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Conseil de gérance:

Monsieur Jeremy Hew JENKINS

Monsieur Tuan Jin AW

Délégué à la gestion journalière:

Monsieur Tuan Jin AW

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2012.

R. R. Donnelley Holdings B.V.

Référence de publication: 2012063603/28.

(120090005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

Oxalya Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 103.316.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012060306/9.

(120084616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Oxalya Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 103.316.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012060307/9.

(120084617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

P&T Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 8A, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 150.181.

—
Extrait des résolutions de la réunion du Conseil d'Administration de P&T Capital S.A. en date du 25 avril 2012

- Nomination d'un délégué à la gestion journalière de la société

Suite à la prise de fonction d'un nouveau Comité de Direction à l'Entreprise des Postes et Télécommunications à partir du 2 mai 2012, Monsieur Claude Strasser, demeurant professionnellement au 8a, avenue Monterey, L-2020 Luxembourg,

est nommé Délégué à la gestion journalière, en remplacement de Monsieur Marcel Gross; les délégations de pouvoir et de signature restent les mêmes.

Luxembourg, le 25 avril 2012.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2012060309/16.

(120085041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

TM.A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.616.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 mai 2012

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Dénes ALMASY de ZSADANY, demeurant au Lieu dit «Manne», F - 38 680 Saint- Juste-de-Claix.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Référence de publication: 2012060414/20.

(120085203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

P&T Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 8A, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.181.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire de P&T Capital S.A. en date du 30 avril 2012

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, de nommer la société Ernst & Young SA, 7, rue Gabriel Lippmann, L-5364 Munsbach, RCL B47.771 comme réviseur d'entreprises pour la révision des comptes annuels à clôturer au 31 décembre 2012; le mandat prenant fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012;

Luxembourg, le 7 mai 2012.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2012060310/14.

(120085041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Pearl Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.200.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012060313/10.

(120085447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Perunna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 131.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Perunna S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012060315/11.

(120084657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

GlobalSantaFe Financial Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.962.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 87.673.

Suite à une erreur matérielle le nom de l'associé COVENT GARDEN-SERVICOS ET MARKETING, LDA détenant 718,000 parts sociales est à lire comme suit: Covent Garden - Servicos e Marketing, Sociedade Unipessoal Lda

Suite à un changement d'adresse de ce même associé, son adresse est la suivante:

Rua dos Ilhéus, n° 6,

Funchal,

9000 176 Madeira,

Portugal

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GlobalSantaFe Financial Services (Luxembourg) S.à r.l.

Marco Weijermans

Gerant B

Référence de publication: 2012060531/19.

(120085561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

ManagementPlus (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 145.740.

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique en date du 11 Mai 2012 que:

M. Alain Guérard, né le 19 Janvier 1968 à Sainte-Adresse (France), ayant son adresse professionnelle au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 11 Mai 2012 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Depuis le 11 Mai 2012, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- M. William Jones

- M. Alain Guérard

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Mai 2012.

Pour extrait conforme

Management (Luxembourg) SA

Kavita Thomas

Référence de publication: 2012060538/19.

(120084708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Polar Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 154.371.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)
Unterschriften

Référence de publication: 2012060317/11.

(120084974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

ImmoFinRe Two S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 165.807.

In the year two thousand and twelve,
on the third day of the month of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "ImmoFinRe Two S.A.", a société anonyme, having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B number 165 807, incorporated by deed dated on 15 December 2011, published in the Mémorial C number 393 of 14 February 2012 and whose Articles of Association never have been amended.

The meeting is presided by Mr Patrick VAN HEES, lawyer, with professional address at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Carine GRUNDHEBER, employee, with professional address at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sonia BOULARD, employee, with professional address at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list lets appear that the three hundred and ten (310) shares representing the whole company's capital are represented and that they all belong to a sole shareholder, so that this one, exercising the powers devolved to the general meeting, can validly decide on all the items of the agenda of which he has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Creation of a new class of mandatorily redeemable preferred shares preferred shares without voting right, called "MRPS" and determination of the rights attached to them.

2. Amendment to the articles of incorporation of the Company in order to adapt them to the creation of the new class of shares and to define the MRPS and the rights attached thereto.

3. Capital increase by an amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000) to bring it from its present amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000) to sixty-two thousand euros (EUR 62,000) by the creation and issuance of three hundred and ten (310) mandatorily redeemable preferred stock, called "MRPS", with a nominal value of EUR 100, - (one hundred) each.

4. Subscription by the sole shareholder of all the MRPS issued and full payment thereof.

5. Amendment of Article 5 of the Articles.

After the foregoing was approved, the sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution:

It is decided to create, beside the existing shares from now on called "Ordinary Shares", a new class of mandatorily redeemable preferred shares without voting right, called "MRPS" and to determine as follows the rights attached to them.

Second resolution:

The following amendments are decided in order to adapt the Articles of Incorporation ("the Articles"), to define the MRPS and the rights attached thereto:

a) Article 1 of the Articles is to read as follows:

" **Art. 1. Establishment, Denomination.** The present articles of association (the «Articles») govern a Luxembourg company in the form of a société anonyme named "ImmoFinRe Two S.A.." (the «Company») in accordance with the laws

of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the «Law»).

b) The features of the MRPS are defined in article 5, which is to read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-).

It is represented by:

- three hundred and ten (310) Ordinary Shares;
- «Mandatorily Redeemable Preferred Shares (here-after «MRPS»).

Ordinary Shares and MRPS have a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, are fully paid-up and they are collectively hereafter referred to as “the Shares”. The holders of these classes of Shares are respectively hereinafter individually referred to as either an “Ordinary Shareholder” or a “MRPS Shareholder” or collectively “Shareholders”.

Ordinary Shares

The Company may purchase its own Ordinary Shares to the extent permitted by the Law and the Articles, on the basis of amounts available for distribution. Ordinary Shares purchased in this way must be cancelled at the time of the general meeting of shareholders following the purchase.

MRPS:

All the MRPS are shares representative of the share capital, preferred and mandatorily redeemable.

Share Premium Accounts.

Any sum contributed by the Shareholders, in excess of the nominal value of the Shares, with or without issue of Shares, has to be allocated to an account of the balance sheet specially provided for.

An account will be dedicated to the Ordinary Shareholder(s), entitled «Ordinary Shares Premium Account» and, separately, another account will be dedicated to the MRPS Shareholder(s), entitled «MRPS Premium Account».

For the avoidance of doubt, the MRPS Premium Account will include:

- 1) premium paid at the time of the issue of MRPS, the «MRPS Issue Premium»;
- 2) capital contributions to MRPS not remunerated in shares, the «MRPS Contribution Premium»;
- 3) Dividends 1 and Dividend 2 accrued and unpaid, as specified here-after.

Redeemable Shares

MRPS are redeemable Shares in accordance with article 49-8 of the Law.

Subscribed and fully paid-up MRPS are mandatorily redeemable:

- at any time, on decision of the board of directors of the Company, or
- on the day following the tenth (10th) anniversary of the date of issuance of the MRPS.

In case of plurality of MRPS Shareholders, the redemption is done according to the prorata of MRPS held by each MRPS Shareholder.

The redemption of the MRPS can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption.

The redeemed MRPS are cancelled as soon as possible pursuant to a decision to reduce the share capital accordingly taken by the general meeting of shareholders in the conditions requested for the amendments to the Articles.

Unavailable Reserve:

An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the par value, of all the MRPS redeemed must be included in a reserve which can not be distributed to the shareholders except in the event of a reduction in the subscribed capital; the reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalization of reserves.

Preferred dividends:

First dividend: Each MRPS entitles its holder to a first preferential, fixed, recoverable and cumulative dividend (the "Dividend 1") amounting to fifty basis point (0.5%) per year over the nominal value of the MRPS (MRPS Premium Account not included), which accrues daily and is calculated assuming a 365 day year basis.

Second dividend: Thereafter, each MRPS entitles its holder to a second preferential, variable, recoverable and cumulative dividend (the "Dividend 2") of an amount equal to ninety-nine per cent (99%) of the “Net Income” derived from the “Underlying Assets”, less the amount of the Dividend 1.

«Underlying Assets” means the assets acquired and financed, directly or indirectly by means of the MRPS Premium Account, and/or other assets or securities replacing such assets, or bought or financed with the incomes generated wholly or partly by such assets.

"Net Income" means the income (including interests, dividends, gains on exchange transaction, capital gain, liquidation profits, etc.) received by the Company and linked to the «Underlying Assets" less the pro rata of the fees linked to the «Underlying Assets" and counted during the concerned financial year of the Company.

In case no Dividend 2 is decided despite the existence of profits available for that purpose, a sum equal to the Dividend 2 is transferred to the MRPS Premium Account on the 31st December of each year, starting the 31st December 2012, in order to guarantee the rights of the MRPS Holders on the Dividend 2.

If the profits of the Company, concerning a given financial year, are not enough to distribute a Dividend 1, or are not sufficient to allocate Dividends 1 to the MRPS Premium Account, any missing sum has to be paid or allocated first and foremost from the profits of the next following exercises.

The general meeting of shareholders has the discretionary power to dispose of the remaining surplus after payment of the Dividend 1 and the Dividend 2. It can in particular allocate this profit to the payment of a dividend or transfer it to reserves or also carry it forward.

Redemption Value:

Except as provided otherwise (i) in the Articles or (ii) in a written agreement which may be entered into between the Company and the MRPS Shareholders, the Redemption Value of each MRPS, payable in cash or kind (the "Redemption Value"), is equal to:

- the nominal value of the MRPS, plus
- any accrued but unpaid Dividends 1 and 2, allocated or not allocated to the MRPS Premium Account, plus
- the MRPS Issue Premium and MRPS Contribution Premium.

Moreover, to avoid any doubt, any dividend related to MRPS, decided but not distributed, has to be paid before any redemption.

Redemption procedure:

Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into between the Company and the MRPS Shareholders, a written notice is to be sent by the Company by registered mail to each MRPS Shareholder, at least twenty (20) days prior to the redemption date, at its address as last inscribed in the Register, notifying each shareholder of the number of MRPS to be so redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Value and the procedures necessary to submit the MRPS to the Company for redemption.

Documents drawn up by the board of directors, specifying the number of MRPS to be redeemed, the Redemption Value and the procedures necessary to submit the MRPS to the Company for redemption will be available for consultation at the registered office.

The Redemption Value of the MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the Register as the owner thereof, on the bank account provided to the Company by such Shareholder.

If, on the Mandatory Redemption Date, funds available are not enough for the redemption of all the MRPS, a part only of the MRPS, corresponding to the funds available, may be redeemed on obligation for the Company to redeem immediately the residual part of the MRPS at a price, for each residual MRPS, equal to the Redemption Value plus an annual rate to be defined between the parties, the "Residual Redemption Value", when funds distributable in accordance with article 72-1 of the Law are available.

Preferred right to the repayment of the contribution.

MRPS confer a preferred right to the repayment of the contribution which allowed their initial payment, allocated to the nominal as well as to MRPS Premium Account, without prejudice to the right in the distribution of the profit of liquidation which is granted to them by the Articles.

Shares without voting right.

The MRPS do not carry any voting rights and they may not represent more than half of the corporate capital, in accordance with article 44 of the Law.

Nevertheless, the MRPS Holders are entitled to vote:

a) in any general meeting of Shareholders called upon to resolve on the following matters:

- the issue of new Shares carrying preferential rights;
- the determination of the preferential dividend attached to the MRPS;
- the preferred right to the repayment of the contribution and to the distribution of the liquidation profits conferred to them;
- the conversion of one or more classes of MRPS into Ordinary Shares;
- the reduction of the share capital of the Company;
- any change to the Company's corporate object;
- the issue of convertible bonds;
- the dissolution of the Company;
- the change of nationality of the Company;
- the transformation of the Company into a company of another legal form; and

b) if, despite the existence of profits available for that purpose, the preferential cumulative dividends mentioned in the present article (i.e. Dividend 1 and Dividend 2) have not been paid in their entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as all cumulative dividends shall have been fully recovered.

Any convening notices, reports and documents which, by virtue of the Law must be sent or notified to the Shareholders of the Company shall likewise be sent or notified to the MRPS Shareholders.

Shareholders may request the Company to issue and deliver certificates setting out their respective holdings of Ordinary Shares and MRPS, which certificates shall be signed by two directors.”

c) Article 15, §4 of the Articles is to read as follows:

“Each share is entitled to one vote. MRPS Shareholders have the right to take part in any general meeting of shareholders, but can only vote in the cases provided for by the Law and by article 5 of the Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.”

d) Article 18, §2 of the Articles is to read as follows:

“The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders, in the respect however of the provisions of the Articles concerning Dividends 1 and Dividends 2.”

e) Concerning the rights conferred by MRPS at the time of the liquidation of the Company Article 19 of the Articles is to read as follows:

“ **Art. 19. Liquidation of the Company.** In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Board then in office who will be endowed with the powers provided by articles 144 et seq. of the Law.

After payment of all third party debts and liabilities or deposit of any funds to that effect, the sole MRPS Shareholder or, if there are several, each of the MRPS Shareholders is entitled to an amount, payable in cash or in kind by the liquidator, amounting to:

- its accrued and unpaid Dividend 1 and Dividend 2, allocated or not to the MRPS Premium Account, plus;
- the percentage of the “Notional Capital” held by each of them in the Company.

In this instance, the “Notional Capital” equals the cumulated total amount of

- the nominal value of all the MRPS issued,
- the MRPS Issue Premium, and
- the MRPS Contribution Premium.

After these payments and reimbursement to the MRPS Shareholders or deposit of any funds to that effect, the balance will be distributed and paid up to the Ordinary Shareholders in proportion to the percentage hold by each of them in the share capital of the Company.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of shares in the Company.”

Third resolution:

It is decided to increase the share capital by an amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) to bring it from its present amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) to sixty-two thousand euros (EUR 62,000.-) by the creation and issuance of three hundred and ten (310) mandatorily redeemable preferred stock, called "MRPS", with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

Subscription - Payment:

The three hundred and ten (310) MRPS are subscribed by the sole shareholder and all fully paid up in cash, so that the sum of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is from now at disposal of the Company, which has been evidenced to the undersigned notary.

Fourth resolution:

It is decided to amend accordingly article 5 §1 of the Articles, to read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The issued capital of the Company is set at sixty-two thousand Euros (EUR 62,000.-).

It is represented by:

- three hundred and ten (310) Ordinary Shares;
- three hundred and ten (310) «Mandatorily Redeemable Preferred Shares (here-after «MRPS»)).“

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this present deed are estimated at two thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closes.

Whereof, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trois mai.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ImmoFinRe Two S.A.», ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et numéro 165807, constituée suivant acte du 15 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 393 du 14 février 2012 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick VAN HEES, juriste, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sonia BOULARD, employée privée, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire et qu'elles appartiennent toutes à un actionnaire unique, de sorte que celui-ci, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont il a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Création d'une nouvelle catégorie d'actions privilégiées sans droit de vote obligatoirement rachetables, dite «MRPS» et détermination des droits qui leur sont attachés.

2. Modification des statuts de la Société pour les adapter à cette création, définir les MRPS et déterminer leurs caractéristiques.

3. Augmentation du capital social d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-) par la création et l'émission de trois cent dix (310) actions privilégiées obligatoirement rachetables, dites «MRPS», d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

4. Souscription par l'actionnaire unique de la totalité des MRPS émises et libération intégrale de celles-ci.

5. Modification afférente de l'article 5§1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts, l'actionnaire unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

Il est décidé de créer, à côté des actions existantes dorénavant qualifiées d'«Actions Ordinaires», une nouvelle catégorie d'actions privilégiées obligatoirement rachetables, dites «MRPS» dont les droits et caractéristiques sont déterminés ci-après.

Deuxième résolution:

Il est décidé de modifier les statuts de la Société («les Statuts») pour les adapter à la création de la nouvelle catégorie d'actions, définir les MRPS et en déterminer les caractéristiques:

a) L'article 1^{er} des statuts prend la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Constitution, Dénomination sociale.** Les présents statuts (les Statuts) régissent une société anonyme luxembourgeoise dénommée «ImmoFinRe Two S.A.» (la Société), conformément aux lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi).»

b) Les droits et caractéristiques des MRPS sont définis à l'article 5, qui prend la teneur suivante:

Art. 5. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-).

Il est représenté par:

- trois cent dix (310) Actions Ordinaires;

- des actions privilégiées obligatoirement rachetables (ci-après les «MRPS» pour «Mandatorily Redeemable Preferred Shares»).

Les Actions Ordinaires et les MRPS ont une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, sont intégralement libérées et sont collectivement désignées comme les «Actions». Les détenteurs de ces classes d'Actions seront respectivement désignés comme étant soit des «Actionnaires Ordinaires», soit des «Actionnaires MRPS», soit collectivement des «Actionnaires».

Actions Ordinaires:

La Société peut racheter ses propres Actions Ordinaires dans les limites établies par la Loi et les Statuts sur base des montants disponibles pour distribution. Les Actions ainsi acquises doivent être soumises à annulation lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires suivant l'acquisition.

MRPS:

Toutes les MRPS sont des actions représentatives du capital social, privilégiées et obligatoirement rachetables.

Comptes de Primes:

Toute somme apportée par les Actionnaires, en plus de la valeur nominale des Actions, avec ou sans émission d'Actions, est à créditer à un poste spécial du bilan de la Société

Un compte sera dédié aux Actionnaires Ordinaires, intitulé "Compte de Primes Actions Ordinaires" et, séparément, un autre compte sera dédié aux Actionnaires MRPS, intitulé "Compte de Primes MRPS".

Afin d'éviter tout doute, le Compte de Primes MRPS comprendra:

- 1) les primes payées lors de l'émission des MRPS, les «Primes d'Emission MRPS»;
- 2) les apports en capitaux propres non rémunérés par des titres, les «Primes d'Apports MRPS»;
- 3) les Dividendes 1 et les Dividendes 2, tels que définis ci-après, courus et impayés.

Actions Rachetables:

Les MRPS sont des actions rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi.

Les MRPS souscrites et entièrement libérées sont obligatoirement rachetables:

- à tout moment, sur décision du conseil d'administration de la Société, ou
- le jour suivant le dixième (10^{ème}) anniversaire de la date d'émission des MRPS.

En cas de pluralité d'Actionnaires MRPS, le rachat se fait au prorata des MRPS détenues par chaque Actionnaire MRPS.

Le rachat des MRPS doit exclusivement avoir lieu en utilisant les sommes disponibles conformément à l'article 72-1 de la Loi ou en procédant à une nouvelle émission dans le but de ce rachat.

Les MRPS rachetées sont annulées dans les plus brefs délais aux termes d'une décision de réduction à due concurrence du capital social prise par l'assemblée générale dans les conditions requises pour les modifications statutaires.

Réserve Indisponible:

Un montant égal à la valeur nominale ou, à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les MRPS rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation de réserves.

Dividendes privilégiés:

Premier dividende: Chaque MRPS donne droit à un premier dividende, fixe, privilégié, récupérable et cumulatif (le «Dividende») égal à cinquante points de base (0,5%) par an de la valeur nominale des MRPS (hors Compte de Primes MRPS), qui s'accumule quotidiennement et est calculé sur base d'une année de 365 jours.

Deuxième dividende:

Ensuite, chaque MRPS donne droit à un deuxième dividende, variable, privilégié, récupérable et cumulatif (le «Dividende 2») égal à quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99%) du "Produit Net" généré par les "Actifs Sous-jacents", moins le montant du Dividende 1.

Par "Actifs Sous-jacents", on entend les actifs acquis et financés directement ou indirectement au moyen du Compte de Primes MRPS, ainsi que tous autres actifs ou titres remplaçant de tels actifs, ou achetés ou financés avec les revenus provenant entièrement ou en partie de tels actifs.

Par "Produit Net", on entend le revenu (incluant notamment les intérêts, dividendes, gains de change, plus-values, boni de liquidation, etc.) reçu par la Société en rapport avec les Actifs Sous-jacents, moins le prorata des dépenses liées aux Actifs Sous-jacents et comptabilisées durant l'exercice financier concerné de la Société.

Si aucun Dividende 2 n'est décidé malgré l'existence de profits disponibles à cet effet, une somme égale au Dividende 2 est transférée au Compte de Primes MRPS le 31 décembre de chaque année, commençant le 31 décembre 2012, pour garantir les droits des Actionnaires MRPS sur les Dividendes 2.

Si les profits de la Société, pour un exercice social donné, ne sont pas suffisants pour distribuer un Dividende 1 ou ne sont pas suffisants pour allouer les Dividendes 1 au Compte de Primes MRPS, toute somme manquante doit être payée ou allouée en priorité au moyen des profits des exercices suivants.

L'assemblée générale des actionnaires a le pouvoir discrétionnaire de disposer de l'excédent restant après le paiement des Dividendes 1 et 2.

Elle peut en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou le transférer aux réserves ou encore le reporter.

Valeur de rachat:

Sauf si cela est prévu par ailleurs (i) dans les Statuts ou (ii) par un accord écrit conclu entre la Société et les Actionnaires MRPS, la valeur de rachat des MRPS, payable en numéraire ou en nature (la "Valeur de Rachat"), est égale à:

- la valeur nominale des MRPS, plus
- les Dividendes 1 et 2 courus mais non distribués, qu'ils aient été transférés ou non au Compte de Primes MRPS, plus
- les «Primes d'Emission MRPS» et les «Primes d'Apports MRPS».

En outre, afin d'éviter un quelconque doute, tout dividende en relation avec les MRPS décidé mais non distribué doit être payé avant tout rachat.

Procédure de rachat:

A moins d'un accord convenu autrement par écrit entre la Société et les Actionnaires MRPS, une lettre recommandée doit être envoyée par la Société à chaque Actionnaire MRPS, au moins vingt (20) jours avant la date de rachat, à sa dernière adresse inscrite dans le registre des actions nominatives de la Société (le Registre), notifiant le nombre de MRPS devant être remboursées, la date de rachat, la valeur de rachat, les procédures nécessaires pour soumettre au rachat les MRPS et la date prévue pour l'assemblée générale des actionnaires devant décider de la réduction de capital suite à l'annulation des MRPS rachetées.

Des documents établis par le conseil d'administration indiquant le nombre de MRPS devant être remboursées, la valeur de rachat et les procédures nécessaires pour soumettre les MRPS au rachat pourront être consultés au siège social.

La Valeur de Rachat des MRPS est payable à l'ordre de la personne dont le nom apparaît sur le Registre comme ayant droit, sur le compte bancaire indiqué par l'Actionnaire.

Si à la date de rachat les fonds disponibles sont insuffisants pour le rachat de toutes les MRPS, seule une partie des MRPS correspondant à la part des fonds disponibles peut être rachetée avec obligation pour la Société de racheter immédiatement la part résiduelle des MRPS à un prix par MRPS résiduel égal au Prix de Rachat plus un taux annuel à définir entre les parties, dit le Prix de Rachat Résiduel, quand des fonds distribuables conformément à l'Article 72-1 de la Loi sont disponibles.

Droit préférentiel au remboursement de l'apport:

Les MRPS confèrent un droit privilégié au remboursement de l'apport qui a permis leur libération, affecté tant au nominal qu'au Compte de Primes MRPS, sans préjudice du droit dans la distribution du bénéfice de liquidation qui leur est accordé par les Statuts.

Actions sans droit de vote.

Les MRPS ne donnent droit à aucun droit de vote et elles ne peuvent représenter plus de la moitié du capital social, conformément à l'article 44 de la Loi.

Les Actionnaires MRPS ont néanmoins un droit de vote:

- a) dans chaque assemblée générale concernant les points suivants:
- l'émission de nouvelles Actions bénéficiant de droits privilégiés;
 - la détermination du dividende privilégié cumulatif attaché aux MRPS;
 - le droit privilégié au remboursement de l'apport et dans la distribution du bénéfice de liquidation qui leur a été conféré;
 - la conversion des MRPS en Actions Ordinaires;
 - la réduction du capital social de la Société;
 - toute modification de l'objet social de la Société;
 - l'émission d'obligations convertibles;
 - la dissolution de la Société;
 - le changement de nationalité de la Société;
 - la transformation de la Société en société dotée d'une autre forme juridique; et
- b) si, malgré l'existence de bénéfices disponibles à cet effet, les Dividendes 1 et 2 n'ont pas été entièrement payés, pour quelque cause que ce soit, pendant deux exercices successifs et cela jusqu'au moment où ces dividendes auront été intégralement récupérés.

Tous avis de convocation, rapport et document qui, en vertu de la Loi doivent être envoyés ou notifiés aux Actionnaires Ordinaires sont de même envoyés ou notifiés aux Actionnaires MRPS.

Les actionnaires peuvent demander à la Société l'émission et la délivrance de certificats établissant leur détention respective d'Actions Ordinaires et de MRPS, lesquels certificats seront signés par deux administrateurs.

- c) L'article 15, §4 des statuts prend la teneur suivante:

«Chaque action donne droit à une voix. Les Actionnaires MRPS ont le droit de participer à toute assemblée générale des actionnaires, mais ne peuvent voter que dans les cas prévus par la Loi et par l'article 5 des Statuts. Tout actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique.»

d) L'article 18, §2 des statuts prend la teneur suivante:

«Le solde peut être distribué aux actionnaires par décision prise en assemblée générale en respectant les dispositions des Statuts relatives aux Dividendes 1 et 2.»

e) En ce qui concerne les droits conférés par les MRPS lors de la liquidation de la Société, l'article 19 des Statuts prend la teneur suivante:

« **Art. 19. Liquidation de la Société.** En cas de dissolution de la Société, quels qu'en soit la raison ou moment, il sera procédé à la liquidation par les soins de liquidateurs ou du Conseil alors en fonction qui se verront reconnaître les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la Loi.

Après le paiement ou la consignation des sommes nécessaires au paiement des dettes et engagements vis-à-vis de tiers, l'actionnaire MRPS unique ou, s'ils sont plusieurs, chacun des actionnaires MRPS a droit à un montant, payable par le liquidateur en numéraire ou en nature, égal à:

- ses Dividendes 1 et 2 courus et impayés, qu'ils aient été alloués ou non au Compte de Primes MRPS;
- le pourcentage du Capital Notionnel détenu par chacun d'entre eux dans la Société.

Le «Capital Notionnel» est égal au montant total:

- de la valeur nominale des MRPS émises,
- des «Primes d'Émission MRPS», et
- des «Primes d'Apports MRPS».

Le reliquat final après tous ces remboursements et paiements aux Actionnaires MRPS ou le dépôt de toute somme à cet effet, sera ensuite distribué et payé aux détenteurs d'Actions Ordinaires en proportion du pourcentage détenu par chacun d'eux dans le capital social de la Société.»

Troisième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-) par la création et l'émission de trois cent dix (310) actions privilégiées obligatoirement rachetables, dites «MRPS», d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Souscription - Libération

Les trois cent dix (310) «MRPS» ont toutes été souscrites par l'actionnaire unique, et intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

Il est décidé de modifier en conséquence l'article 5 §1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-).

Il est représenté par:

- trois cent dix (310) Actions Ordinaires;
- trois cent dix (310) actions privilégiées obligatoirement rachetables (ci-après les «MRPS» pour «Mandatorily Redeemable Preferred Shares»).»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. VAN HEES, C. GRUNDHEBER, S. BOULARD, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 07 mai 2012. Relation: EAC/2012/5811. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012060178/428.

(120085046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Powercom Yuraku S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Powercom Yuraku S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012060318/11.

(120085615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Presse et Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 107.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012060320/10.

(120085109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Idea Sicav 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 39.814.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 mai 2012 à 11.00 heures au siège social.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises venant à échéance, l'Assemblée générale ordinaire du 30 mai 2012 décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes 2012:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Edoardo TUBIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Onelio PICCINELLI, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur;
- Monsieur Mauro GIUBERGIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur.

Réviseur d'entreprises:

KPMG Luxembourg S.à r.l., 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour IDEA SICAV 1

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2012063835/26.

(120090513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

Presse et Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 107.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012060321/10.

(120085110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

C-Management, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8009 Strassen, 173, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 169.095.

STATUTS

L'an deux mille douze, le treize avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Frederike CASSIERS, employée privée, née le 14 juin 1974 à Wilrijk, Belgique, demeurant professionnellement à 173, route d'Arlon, L8009 Strassen.

Laquelle comparante a déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «C-Management» (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Strassen.

Il pourra être transféré en tout autre commune dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- L'activité d'administration passagère ou de remplacement et la prestation de tous services de bureau généralement quelconques pour le compte de tiers, personnes physiques ou morales.
- L'achat, la vente et la location de bateaux ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement et indirectement.
- L'administration et le contrôle de toute autre société et entreprise de toute nature.
- Le conseil, l'étude, la préparation et l'installation de systèmes d'organisation, l'application de systèmes de traitement de données et de toutes les techniques se rapportant à l'administration technique, administrative et économique des entreprises.
- L'acquisition, l'explication ou la cession de tout brevet, marque, licence et droit intellectuel.
- La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.
- Elle peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.
- Elle pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12 500,-), divisé en CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la Société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, la partie comparante a souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

Associée	Capital souscrit EUR	Parts sociales
Frederike Cassiers Prénommée	12 500	100
Total: CENT PARTS SOCIALES		100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12 500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérante unique pour une durée indéterminée:

Madame Frederike Cassiers, employée privée, née le 14 juin 1974 à Wilrijk, Belgique, demeurant professionnellement à 173, Route d'Arlon, L8009 Strassen.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2) Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

173, Route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Cassiers et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 avril 2012. LAC/2012/17506. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2012.

Référence de publication: 2012063634/132.

(120090562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

Patinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012060326/9.

(120085013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

PEF V Information Technology S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.456.

Extrait du 16 mai 2012

L'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

Le siège social de la société est transféré au 29, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg avec effet immédiat.

Madame BASTIN Florence, née le 2 juillet 1975 à Haine St Paul en Belgique et demeurant professionnellement au 29, boulevard Prince Henri à L-1724 Luxembourg est nommée gérante de catégorie B pour une période indéterminée.

L'associé unique décide d'accepter la démission de Mr Luc Hansen et de Mr Thierry Fleming de leur poste de gérants de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012060327/15.

(120084814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

PEF V Investments Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.291.

—
Extrait du 16 mai 2012

L'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

Le siège social de la société est transféré au 29, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg avec effet immédiat.

Madame BASTIN Florence, née le 2 juillet 1975 à Haine St Paul en Belgique et demeurant professionnellement au 29, boulevard Prince Henri à L-1724 Luxembourg est nommée gérante de catégorie B pour une période indéterminée.

L'associé unique décide d'accepter la démission de Mr Luc Hansen et de Mr Thierry Fleming de leur poste de gérants de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012060328/15.

(120084848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

PEF V Zelmer Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.235.

—
Extrait du 16 mai 2012

L'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

Le siège social de la société est transféré au 29, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg avec effet immédiat.

Madame BASTIN Florence, née le 2 juillet 1975 à Haine St Paul en Belgique et demeurant professionnellement au 29, boulevard Prince Henri à L-1724 Luxembourg est nommée gérante de catégorie B pour une période indéterminée.

L'associé unique décide d'accepter la démission de Mr Luc Hansen et de Mr Thierry Fleming de leur poste de gérants de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012060329/15.

(120084837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Rally Lux Holding One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 102.130.

In the year two thousand and twelve,
on the eighth day of the month of May.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Rally Lux Holding One S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 61 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed enacted on 28 June 2004, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1021 of 13 October 2004 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 102 130 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 14 April 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1559 of 25 June 2008.

The extraordinary general meeting is declared open with Dr. Wolfgang ZETTEL, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Stefan LAMBERT, professionally residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mrs Mélanie JACOBS, residing professionally in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

76364

Agenda

1 To amend the financial year of the Company.

2 To amend article FOURTEEN (14) of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolution.

3 Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda. The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to change the financial year of the Company so that it shall forthwith begin on the first day of July of each year and end on the last day of June of the following year.

The extraordinary general meeting of shareholders further resolved that the current financial year which started on the first day of January 2012 shall end exceptionally on the last day of June 2012.

Second resolution

In view of the above, the extraordinary general meeting resolved to amend article FOURTEEN (14) of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolution.

As a result, article FOURTEEN (14) shall from now on read as follows:

“ **Art. 14. Financial Year.** The Company’s accounting year starts on the first day of July of each year and ends on the last day of June of the following year.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze,

le huitième jour du mois de mai.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est réunie l’assemblée générale extraordinaire des associés de la société «Rally Lux Holding One S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 61 rue de Rollingergrund, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé en date du 28 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1021 du 13 octobre 2004 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 102 130 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu en date du 14 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1559 du 25 juin 2008.

L’assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Dr. Wolfgang ZETTEL, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Stefan LAMBERT, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L’assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutatrice Madame Mélanie JACOBS demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d’acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1 Modification de l’exercice social de la Société.

2 Modification de l'article QUATORZE (14) des statuts de la Société afin de refléter la précédente résolution proposée.

3 Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour. L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de changer l'exercice social de la Société afin que celui-ci commence le premier jour de juillet de chaque année et s'achève le dernier jour de juin de l'année suivante.

L'assemblée générale extraordinaire a décidé en outre que l'exercice social suivant qui a commencé le premier jour de janvier 2012 s'achèvera exceptionnellement le dernier jour de juin 2012.

Deuxième résolution

Au vu de ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'article QUATORZE (14) des statuts de la Société afin de refléter la résolution qui précède.

En conséquence, l'article QUATORZE (14) aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 14. Exercice social.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de juillet de chaque année et s'achève le dernier jour du mois de juin de l'année suivante.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: W. ZETTEL, S. LAMBERT, M. JACOBS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 mai 2012. Relation: EAC/2012/5981. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012060965/110.

(120085872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

**Q.I.M. S.A., Société Anonyme,
(anc. QuadratIMS.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.617.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 mai 2012.

Référence de publication: 2012060337/11.

(120084809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Quest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 31, rue du Puits.

R.C.S. Luxembourg B 89.746.

—
Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 22 mai 2012

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration:

1) Le conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Claude Nesser, comme administrateur avec effet immédiat.

2) Le conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Paul Goetzinger comme administrateur avec effet immédiat.

3) Le conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Camille Groff comme administrateur avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 24.05.2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2012060340/18.

(120084706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Lamberta S.A., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: T'Deco.

Siège social: L-7526 Mersch, 11, Um Mierscherbiërg.

R.C.S. Luxembourg B 147.763.

L'an deux mille douze, le deux mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LAMBERTA S.A.", ayant son siège social à L-6131 Junglinster, 7, rue Glesener, Z.I. Langwies, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 147763, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1780 du 15 septembre 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Anne LAUER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Delphine HENSGEN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président expose et l'assemblée constate:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Cession d'actions nominatives selon convention intervenue entre les actionnaires.
2. Décision d'exercer l'activité sociale sous l'enseigne commerciale «T'DECO» et modification de l'article 1^{er} des statuts de la société.
3. Décision de transférer le siège de la société vers L-7526 Mersch, 11, Um Meirschebiërg et modification du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société.
4. Modification de l'article 19 des statuts de la société.
5. Extension de l'objet social et modification du premier paragraphe de l'article 4 des statuts.
6. Confirmation de Madame Myriam LAMBERTA en tant qu'administrateur de la société dont le mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2017.
7. Nomination de Monsieur Jean-Marc SCHOORMAN, né le 31 janvier 1968 à Gand (B) demeurant à 11, um Meirschebiërg, L-7526 Mersch, en tant qu'administrateur de la société dont son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2017.
8. Pouvoir donné au conseil d'administration de nommer Monsieur Jean-Marc SCHOORMAN, prénommé, à la fonction d'administrateur-délégué de la société dont son mandat s'achèvera à l'expiration de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2017.
9. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes de la société et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
10. Nomination de «FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE S.A.» une société anonyme ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1^{er} (RCS Luxembourg B67480) aux fonctions de commissaire aux comptes et dont son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2017.
11. Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant valablement convoqués au regard de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve la cession d'actions nominatives suivante intervenue entre Madame Myriam LAMBERTA, prénommée, et Monsieur Jean-Marc SCHOORMAN, prénommé:

Madame Myriam LAMBERTA, prénommée, cède cinquante-cinq (55) actions nominatives libérées à Monsieur Jean-Marc SCHOORMAN, prénommé.

Laquelle cession d'actions, après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Le prix de cession, stipulé dans la convention, a été payé préalablement aux présentes par l'acheteur au vendeur, qui en consent bonne et valable quittance pour solde et décharge par les présentes.

L'acheteur aura immédiatement la propriété et la jouissance pleine et entière des actions lui cédées.

Inscription au registre des actionnaires

Une expédition du présent acte sera transmise à la société et tous pouvoirs sont conférés à son conseil d'administration pour procéder à l'inscription de la précitée cession, dans le registre des actionnaires.

Deuxième résolution

L'assemblée générale transfère le siège social vers L-7526 Mersch, 11, Um Meirschebiërg et modifie le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Le siège de la société est établi dans la Commune de Mersch.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide que la société exercera son activité sociale sous l'enseigne commerciale «T'DECO» et décide de modifier le premier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts de la société comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «LAMBERTA S.A.» agissant sous l'enseigne commerciale «T'DECO».

Quatrième résolution

L'assemblée générale modifie l'article 19 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 19.** Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé trente pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint quinze pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

Le CA peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptables préparé et révisé, duquel il ressort que les fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice final augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'élargir l'objet social et par conséquent modifie le premier paragraphe de l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La Société a pour objet le commerce de mobiliers et d'articles de décoration en général, la vente de matériel électronique, multimédia et électroménagers ainsi que d'effectuer des travaux de décoration et d'aménagements d'intérieurs.»

Sixième résolution

L'assemblée générale confirme la nomination de Madame Myriam LAMBERTA, directrice commerciale, né à Arlon (B) le 2 août 1972, demeurant à B-6717 Tontelange, 45, Au Village, en tant qu'administrateur de la société.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2017.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Jean-Marc SCHOORMAN, né le 31 janvier 1968 à Gand (Belgique) demeurant professionnellement à 11, um Meirschebiërg L-7526 Mersch en tant qu'administrateur de la société.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2017.

Huitième résolution

L'assemblée générale donne pouvoir au conseil d'administration de nommer comme administrateur-délégué et Président du Conseil d'administration Monsieur Jean-Marc SCHOORMAN, prénommé.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2017.

Neuvième résolution

L'assemblée générale prend acte et accepte la démission de Madame Ôslem GÜRES, née à Kohln (D) le 19 juin 1972, demeurant à B-6717 Nothomb, 144 Wuesgaarden en tant que commissaire aux comptes et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Dixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer «FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE S.A.» une société anonyme, ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1^{er}, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 67480, aux fonctions de commissaire aux comptes de la société et dont son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2017.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent à environ 1.450,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg; date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. LAUER, D. HENSGEN, V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mai 2012. Relation: LAC/2012/21305. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2012.

Référence de publication: 2012063200/133.

(120089074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Marguerite Silver S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Marguerite Thermal S.à r.l.).

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 163.087.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 mars 2012, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 avril 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012061452/14.

(120086911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.
